



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Séminaire annuel des référentes et référents Égalité et Diversité

Jeudi 11 mars 2021



Qu'est-ce que le FEP ?

Le fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) a pour objet de **cofinancer** des **projets** visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.

Finalités

- diffuser plus largement une culture de l'égalité,
- favoriser l'égal accès aux responsabilités professionnelles,
- prévenir les violences sexuelles et sexistes.

Un succès qui ne se dément pas depuis sa création et malgré la crise

Créé par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 (action 1.7)

3 campagnes au bénéfice de la FPE déployées par voie de circulaires :

- 2019 : 42 projets retenus sur 51 déposés / Circ. 22 févr. 2019
- 2020 : 59 projets retenus sur 71 déposés / Circ. 7 oct. 2019
- 2021 : 55 projets retenus sur 66 déposés / Circ. 14 oct. 2020

Le cadrage des projets FEP

Thèmes de l'appel à projet 2021 :

1. Appui à la mise en place d'une **politique de promotion de l'égalité professionnelle** au sein de la fonction publique de l'Etat (mises en réseau)
2. **Mixité** des métiers et **constitution de viviers de femmes** pour les corps fortement masculinisés et vice-versa
3. **Déploiement de sensibilisations ou de formations** à l'égalité professionnelle et/ou d'outils innovants favorisant l'accès aux formations
4. **Meilleure articulation entre les temps de vie, professionnel et personnel**, notamment en termes d'organisation du travail
5. **Prévention et lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes**
6. **Etudes, travaux de recherche** : études de cohortes ou sur les métiers à prédominance féminine ou masculine

Comment bénéficiaire du concours du FEP?

Ouverture de l'appel à projet à l'automne de l'année N-1 : diffusion d'une circulaire cadrant la procédure et définissant les contours des projets qui seront cofinancés par le FEP.

Dépôt du projet sur la plateforme « ma démarche simplifiée ».

Points de vigilance :

- Si appel à un prestataire : production de devis et respect des règles relatives aux achats publics**
- Dépenses de fonctionnement uniquement (ni rémunérations, ni investissements, ni logistique)**
- Pas de double financement par d'autres fonds DGAFP (FAIRH /FIACT)**
- Périmètre d'intervention du fonds : la FPE**

Appui au montage du projet par les PFRH, les SGAR et les DRDFE.

Comment sont sélectionnés les lauréats du FEP?

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection,

- Présidé par la DGAFP

Y participent :

- le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (SFDE)
- la Direction de la Modernisation et de l'Action Territoriale du ministère de l'Intérieur (DMAT)
- 2 Plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH.

Le comité de sélection retient les projets :

- dont l'impact sur l'égalité professionnelle s'avère le plus direct,
- dont les actions proposées présentent un caractère participatif et reproductible
- présentant un caractère innovant et ne consistant pas en la mise en œuvre d'obligations légales

Des actions inspirantes

Les projets les plus innovants sont intégrés à la bibliothèque des initiatives RH au titre d'un partage de bonnes pratiques.



- des fiches détaillées, décrivant le projet et sa genèse, les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre
- les documents de travail mis à disposition de toutes et tous (cahier des charges, calendrier des étapes, méthodologie, livrables, ...).

Lauréats et projets remarquables

« **QuinzePourCent** »,
la préfecture d'Ile-de-
France pour la mini-série
de films sur le sexisme
ordinaire

ministère de la Culture
pour « Mots d'Elles : les
femmes de la culture se
racontent », podcast de
femmes aux parcours
remarquables,

la direction régionale des
droits de femmes du
Centre Val-de-Loire pour
son projet de réseau de
« Juste Uni.es pour
l'égalité (JUPE) »,

le ministère de la
Transition écologique et
solidaire pour son projet
« Big Data au féminin »,

le ministère des Outre-
mer pour son « Réseau
de femmes leaders en
Outre-mer »,

le ministère de l'Intérieur
pour son « premier
colloque Égalité chez les
sapeurs-pompiers ».

*MEF et Justice : deux
ministères engagés pour
réussir "avec sérieux" le
recrutement : Concevoir
un "jeu sérieux"*

le ministère de l'Intérieur
: *Etude sur le parcours
de carrière de femmes
pour l'accès aux emplois
supérieurs et dirigeants
du MI*

10 projets cofinancés au MEN/MESRI en 2021

MESRI - CNRS - Occitanie
Intensification du
déploiement du plan égalité
de la Délégation Occitanie
Ouest

**MESRI - CNRS - Rhône
Auvergne** Au CNRS, animer
et accompagner un réseau
de 53 correspondants en
unités de recherche et
service

**MESRI - Crous Aix-
Marseille Avignon** Projet
de prévention et de lutte
contre les VSS, le
harcèlement et les
discriminations

**MESRI - INSA Centre Val-
de-Loire** Mise en place
d'une stratégie de
prévention et de lutte contre
les violences sexistes

**MESRI - Museum d'Histoire
Naturelle** Sensibilisation et
communication autour de
l'éga pro autour des F et
des H au Muséum

MESRI - Univ. Caen DIR-
ELLES : Développer
Informier et Donner des
Ressources pour – ELLES

MESRI - Univ. Grenoble
PREMIERES - PRomotion
Egalités Mentorat Initiatives
Etablissements
Responsabilités Sociétales

MESRI - Univ. Grenoble
OSIRIS - Observatoire
Sociétal Inégalités
Responsabilité Information
Sexuée

MESRI - Univ. Saclay
Toutes ensemble contre les
VSS à l'UPSaclay

**Ministère de l'éducation
nationale - Académie de
Rennes** EGALE = EGAL

Anticipez dès maintenant, préparez vos projets, que vous pourrez déposer pour la prochaine campagne

Prochaine campagne programmée pour l'automne 2021

